

de comté).—VIII.—La force publique : armée, police provinciale, police municipale, etc.—IX.—L'instruction publique.—X. Rapports de l'Eglise et de l'Etat. ”

Il nous paraît évident qu'il serait fort à propos que tous les enfants des écoles et des collèges eussent des notions élémentaires, exactes et *chrétiennes*, sur le droit public du pays. Un manuel comme celui que M. Magnan a sur le métier pourrait leur faciliter grandement l'acquisition de ces notions. Les deux derniers chapitres indiqués touchent à des sujets délicats où la moindre erreur serait fatale à l'utilité du livre. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que M. Magnan soumettra cette partie de son travail à l'autorité compétente.” (1)

### Rapports de MM. les inspecteurs d'écoles 1893-94

#### GLANURES

“ Les différentes matières du programme d'études ont été enseignées aux élèves avec les chiffres suivants : lecture 5,871, écriture 5,536, catéchisme 5,871, histoire sainte 3,884, grammaire 3,051, narration 323, arithmétique 5,645, comptabilité 795, géographie 2,385, cartographie 316, histoire du Canada 1,384, dessin 2,889, agriculture 957, leçons de choses 3,338, histoire de l'Eglise 122, histoire de France 121, histoire d'Angleterre 109, histoire des Etats-Unis 21, algèbre 155, mesurage 227, physique 30, élèves français étudiant l'anglais 749, tricot et couture 316.

Ces chiffres, tout en établissant que le programme d'études est encore loin d'être parfaitement suivi dans mon district, montrent cependant qu'il y a un progrès notable sous ce rapport. Le nombre d'élèves étudiant certaines matières a augmenté considérablement depuis quelques années. Il reste encore beaucoup à faire, mais il y a lieu de trouver le résultat obtenu satisfaisant, si l'on tient

(1) Nous remercions sincèrement M. Tardivel des paroles encourageantes qu'il veut bien nous adresser. Nous poursuivons la partie *manuscrite* de notre *Manuel de Droit civique* avec ardeur, espérant qu'il nous sera donné un jour de publier l'ouvrage dont il est question ici.—C. J. M.

compte de notre personnel enseignant. C'est facile de faire comprendre aux vraies institutrices, à celles qui aiment l'enseignement et en font une carrière, que tous les élèves d'une école doivent travailler et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que les plus jeunes sachent lire pour les faire crayonner sur l'ardoise et leur donner quelques notions de grammaire, d'histoire, de calcul. Il n'en est pas de même de ce que j'appellerai la partie flottante du corps enseignant, de ces jeunes filles qui enseignent *en attendant*, qui espèrent toujours en être à leur dernière année, à leurs derniers six mois d'enseignement, qui se plaisent à penser à chaque visite de l'inspecteur, que c'est la dernière fois qu'elles ont affaire à ce fonctionnaire, qui ne désirent qu'une chose enfin : *changer d'état*, se débarrasser le plus tôt possible du fardeau, bien lourd pour elles, d'élever les enfants des autres; celles-ci sont bien plus difficiles à persuader.

On arrive, cependant, avec de l'énergie et de la persévérance, à améliorer la manière d'enseigner de ces institutrices; mais, comme un grand nombre d'entre elles quittent chaque année l'enseignement et qu'elles sont remplacées par des jeunes filles qui n'ont jamais enseigné, c'est toujours à recommencer. Les conférences pédagogiques, données aux titulaires des écoles, au commencement de chaque année scolaire, faciliteraient beaucoup la tâche et produiraient d'excellents résultats; elle profiteraient surtout à ces nouvelles institutrices, qui ne connaissent généralement pas un mot de pédagogie et qui dirigent leur école tout à fait à l'aveuglette jusqu'à la visite de l'inspecteur. Le besoin de ces conférences s'impose et elles devraient être établies à bref délai.

THÉOP. BEAULIEU, *Isle-Verte*.

### Centième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques- Cartier, tenue le 24 et le 26 janvier 1895

L'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier vient de fêter avec éclat sa centième conférence.